

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 10<sup>e</sup> SÉANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 20 Avril 1966.

#### SOMMAIRE

1. — Discussion et vote sur une motion de censure (*suite*) (p. 807).

MM. Pompidou, Premier ministre; Pleven.

Suspension et reprise de la séance.

Explications de vote: MM. de Grailly, Kir, Pleven, Defferre, Cazenave, Mondon.

Rejet, au scrutin public à la tribune, de la motion de censure.

2. — Ordre du jour (p. 820).

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

\* (2 f.)

— 1 —

#### DISCUSSION ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE (*Suite*.)

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion et le vote sur la motion de censure déposée par MM. Chandernagor, Montalat, Escande, Max Lejeune, Darchicourt, Ayme, Boulay, Gaudin, Delmas, Georges Germain, Couzinet, Boisson, Cornette, Laurent, Forest, Magne, Bayou, Fil, Delorme, Loustau, Monnerville, Longequeue, Héder, Deschizeaux, Duffaut, Véry, Guy Mollet, Notebart, Raust, Dejean, Defferre, Cassagne, Boutard, Dardé, Gilbert Faure, Gernez, Lacoste, Milhau, Moch, Philibert, Billères, Mitterrand, Desouches, Fouet, Ver, Duraffour, Zuccarelli, Massot, Daviaud, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Mesdames, messieurs, au cours du débat qui s'est instauré la semaine dernière à

l'occasion de la déclaration de politique générale que j'ai faite à cette tribune et dont la discussion de la motion de censure d'aujourd'hui n'est que le prolongement normal, de nombreuses critiques ont été adressées au Gouvernement.

Je me propose d'y répondre complètement. Je serai long mais j'espère, en ce grave sujet, pouvoir compter sur la patience de l'Assemblée et aussi sur sa courtoisie pour me permettre de mener mon exposé à son terme en dépit d'une voix un peu déficiente.

Je répondrai tout d'abord aux critiques qu'on peut qualifier de formelles.

Les premières ont porté sur le fait que je n'engageais pas la responsabilité du Gouvernement en demandant un vote. Plusieurs orateurs, notamment MM. Mitterrand et Plevin, ont traité ce point. Je croyais, à vrai dire, m'en être expliqué, mais, puisque c'est nécessaire, je vais préciser ma position.

Selon moi, la lettre et l'esprit de la Constitution veulent que le Gouvernement reste en place tant qu'il n'est pas renversé et qu'il appartienne à l'opposition de faire la preuve qu'elle est capable de réunir une majorité. On a soutenu une thèse différente en invoquant des précédents créés par mon prédécesseur ou par moi-même. C'est là, à mon sens, une interprétation inexacte des faits et je vous prie de croire que je pèse soigneusement les précédents constitutionnels, estimant leur importance supérieure à celle d'un intérêt politique immédiat.

J'admets, comme les leaders des oppositions, qu'il est normal qu'un gouvernement fasse au préalable la preuve qu'il dispose lui-même d'une majorité.

Mais revoyons les faits.

En 1959, M. Michel Debré forme un gouvernement, le premier de la V<sup>e</sup> République. Il a devant lui une Assemblée nouvellement élue, la première, également, de la V<sup>e</sup> République. Il a donc exposé son programme à cette Assemblée et lui a demandé de l'approuver. C'était dans l'esprit de la Constitution.

En avril 1962, j'ai moi-même formé le Gouvernement. Certes, ce dernier ne différait que partiellement du gouvernement précédent, mais il en différait. La situation politique était, au surplus, totalement transformée par la signature des accords d'Évian. Enfin, le chef du Gouvernement était nouveau et — on me permettra de le dire — peu connu de l'Assemblée. J'ai donc exposé un programme et je l'ai fait approuver.

En mai 1962, un changement important s'est produit dans la composition du Gouvernement ; mais l'Assemblée était la même. La politique du Gouvernement, en dépit du départ de quelques ministres et non des moindres, était la même.

Je n'ai donc pris aucune initiative, estimant qu'il appartenait au groupe dont faisaient partie ceux qui avaient quitté volontairement le Gouvernement de prendre, s'il le jugeait bon, l'initiative d'une motion de censure. Il ne l'a pas fait. Nul, en tout cas, n'a critiqué mon attitude.

Censuré en octobre 1962, j'ai à nouveau formé le Gouvernement en décembre. Ce gouvernement se distinguait peu du précédent. Sa politique était la même. Je n'ai donc pas exposé de programme, mais, considérant que je me trouvais en présence d'une assemblée nouvelle, j'ai tenu à présenter une déclaration de politique générale et j'ai demandé un vote, comme la Constitution m'en donnait la faculté sans m'en imposer l'obligation.

En janvier 1966 j'ai, enfin, pour la troisième fois, formé un gouvernement. Il y avait eu l'élection présidentielle, mais le Président de la République était le même. Il y avait un Gouvernement juridiquement nouveau ; mais le Premier ministre et la majorité des ministres restaient en place ; la politique était la même ; l'Assemblée, enfin, était toujours celle qui m'avait donné sa confiance en décembre 1962.

C'est pourquoi, considérant que les changements intervenus dans la composition du Gouvernement justifiaient une déclaration de politique générale, je l'ai provoquée, mais, considérant qu'il n'y avait changement, ni dans la personne du chef de l'État, ni dans celle du Premier ministre, ni de la plupart des titulaires des portefeuilles importants... (Exclamations sur divers bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

**M. Paul Coste-Floret.** Pauvre Giscard !

**M. le Premier ministre.** ... ni dans l'Assemblée, je n'ai pas demandé de vote, me félicitant ainsi d'avoir pu en trois occasions fixer les différentes attitudes que, selon moi, la Constitution permet et même impose au Premier ministre.

Certains groupes viennent de démontrer de leur côté ce que peut et doit être en pareil cas le rôle de la motion de censure

et je m'en réjouis à tous égards. Ainsi, interviendra un vote à l'initiative de ceux qui le désirent et non point d'un Gouvernement qui estime ne pas avoir besoin d'en prendre l'initiative.

Dans le même esprit, on a reproché — M. Guy Mollet par exemple — au Président de la République de n'avoir consulté, ni le Gouvernement, ni le Parlement, ni, a dit un autre orateur, les chefs militaires, avant de décider de soustraire nos forces à l'intégration de l'O. T. A. N.

Je rassure d'abord M. Plevin sur ce dernier point. Le Conseil de défense se réunit régulièrement à l'Élysée. Je tiens moi-même à Matignon des réunions de défense. Le Président de la République et le Premier ministre ont de fréquentes réunions de travail avec nos chefs militaires, et notamment avec le chef d'état-major des armées, ainsi qu'avec le secrétaire général de la défense nationale.

Aucun d'eux n'a été surpris par une prise de position qu'ils connaissaient, dont les conséquences militaires avaient été examinées avec eux, qu'ils avaient vu se préparer au fur et à mesure des décisions retirant certaines de nos forces de de l'O. T. A. N., au fur et à mesure aussi que les conversations auxquelles ils participaient, ou dont ils avaient connu la substance, révélaient l'impossibilité où nous étions de convaincre nos alliés de renoncer à l'intégration.

**M. René Plevin.** Monsieur le Premier ministre, j'ai demandé si le conseil de défense en tant qu'instance avait été consulté. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

**M. le Premier ministre.** Si je n'ai pas évoqué ni invoqué leur avis, si je ne le fais pas aujourd'hui, c'est parce que j'estime qu'aucun gouvernement ne doit s'abriter derrière les avis... (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

**M. Raymond Schmittlein.** Bien sûr ! C'est évident !

**M. le Premier ministre.** ... de ceux, si haut placés soient-ils dans la hiérarchie, dont la mission est d'exécuter les décisions gouvernementales. (Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Fernand Darchicourt.** Garde à vous !

**M. le président.** Je vous en prie, n'assimilons pas l'Assemblée nationale à la chambrée ; la Chambre suffit. (Sourires.) Continuons ! Écoutez M. le Premier ministre dans le calme.

**M. le Premier ministre.** Quant au Gouvernement, outre que tous les ministres de longue date connaissent parfaitement notre politique étrangère et l'ont constamment approuvée, chacun sait que le Premier ministre ainsi que le ministre des affaires étrangères et le ministre des armées ont été, non pas informés, mais associés étroitement à la décision, dans sa forme et dans son fond.

J'ai la prétention, mesdames, messieurs, quand il s'agit d'une mesure importante, certes, mais conforme à une politique générale acceptée par tous les ministres, de pouvoir les engager. (Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Au surplus, vous le savez, la décision prise a été approuvée unanimement au conseil des ministres. Que cette unanimité déçoive les opposants et fasse contraste avec leur propre expérience, je le conçois. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants.)

On nous reproche aussi de n'avoir pas consulté le Parlement. Mais de quoi s'agissait-il ? De dénoncer un certain nombre d'actes, signés pour la plupart en 1951, 1952, 1954 et qui n'ont jamais fait l'objet d'un débat au Parlement, n'ont jamais été soumis par leurs signataires au Parlement et n'avaient d'ailleurs pas, juridiquement, à l'être, d'autant que plusieurs de ces textes sont secrets et n'ont pas été publiés.

Me direz-vous, messieurs, qu'il est conforme au bon fonctionnement d'un régime républicain tel que vous le concevez — si j'en crois notamment M. Fontanet — de pouvoir lier la France sans l'accord du Parlement et de ne pouvoir la libérer sans cet accord ? Un seul des actes dénoncés par la France, et qui n'est pas le moins important, a fait l'objet d'un débat à l'Assemblée en vue de ratification. Il s'agit du protocole du 28 août 1952 concer-

nant le statut des quartiers généraux. Le débat de ratification sur ce protocole a eu lieu le 4 août 1954 soit deux ans après. Et encore cette ratification du 4 août a-t-elle eu lieu dans la nuit, si j'ose dire, car le compte rendu en occupe une colonne du *Journal officiel* et ne comporte ni déclaration du Gouvernement, ni intervention d'un seul parlementaire hormis celle d'un représentant du groupe communiste. Avouez, mesdames, messieurs que notre régime est plus disert. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Il est aussi plus rapide, puisque nous avons engagé ce débat un mois seulement après la décision et à un moment où rien d'irréversible ne s'est produit. Car qui peut douter que si, ce soir, la motion de censure était votée et sous réserve de la réaction des électeurs, la France se retrouverait, j'allais dire retomberait, dans l'intégration militaire ?

On nous reproche enfin de n'avoir pas négocié avec nos alliés, de les avoir mis devant le fait accompli.

J'ai dit, et je répète, que nous les avons avertis depuis des années et, dans les derniers mois, de façon réitérée, que nous n'acceptons pas l'organisation telle qu'elle existe et que nous ne voulions pas de "intégration". J'ai dit, M. le ministre des affaires étrangères a dit et je répète que nous nous sommes heurtés à un mur, qu'on nous a dit et fait dire que l'alliance et l'intégration étaient inséparables — on l'affirme un peu moins aujourd'hui semble-t-il, comme le relevait M. Couve de Murville — et que nos décisions, que nous avions annoncées pour mars 1966, ne pouvaient être que le retrait de l'organisation. Nos alliés, et le plus puissant en tout cas, ont pu être heurtés, ils n'ont pas pu être surpris.

Engager une négociation n'aurait conduit, comme le disait d'ailleurs très justement M. Guy Mollet en butte à des critiques analogues au moment de la crise de Suez, qu'à d'interminables conversations, à de nouveaux délais, avec la certitude de ne pas aboutir. Mieux vaut prendre les décisions qui s'imposent et en négocier ensuite calmement et positivement les modalités et les conséquences. C'est, je le crois, ce qui va avoir lieu et à quoi, pour notre part, nous sommes prêts.

Cela pose, en fait, la question du « moment », question soulevée par M. Mondon. M. Pleven l'a évoquée au passage pour laisser entendre que nous aurions choisi le moment où nos alliés américains étaient en difficulté au Viet-Nam. Je crois inutile de réfuter cette insinuation que je qualifierai, avec modération, de tendancieuse. Mais pourquoi mars 1966 ? La question, en elle-même, ne signifie pas grand chose, car en quoi, si nous avions attendu six mois, ou agi six mois plus tôt, se serait-elle autrement posée ? Mais enfin il y a des raisons et des raisons sérieuses. Il y a d'abord le fait qu'il faut, avant de prétendre à être un allié valable et indépendant, disposer soi-même d'une force militaire de quelque consistance. Nous devons donc d'abord construire notre propre force stratégique. Il faut ensuite que le pays ait donné une garantie de durée à une politique étrangère dans laquelle cette mesure s'insère. Il l'a fait en renouvelant pour sept ans le mandat du général de Gaulle. Enfin, le traité d'avril 1949 arrive à renouvellement en 1969. Rien n'eût été plus fâcheux pour l'alliance que de poser la question de l'organisation au moment de ce renouvellement. Certains de nos partenaires auraient pu voir dans notre attitude à l'égard de l'organisation un prétexte pour sortir de l'alliance elle-même. Le renouvellement de celle-ci dans une atmosphère de crise et d'incompréhension n'eût pas manqué d'en être compromis.

**M. René Cassagne.** La question ne se posera plus.

**M. le Premier ministre.** Nous avons voulu qu'au moment où les conversations sur l'avenir de l'alliance commenceront tout fût réglé entre nos partenaires et nous, tout fût réglé en particulier entre les Etats-Unis et nous, et que chacun ait pu préalablement se rendre compte, et nos alliés américains spécialement, que pour être hors de l'intégration, nous n'étions pas pour autant des alliés moins sûrs, ni moins utiles. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Car enfin tout est présenté dans cette affaire comme si l'alliance ne jouait qu'à notre profit, comme si l'Amérique entendait protéger l'Europe par bonté d'âme au profit de cette seule Europe. Mais, s'il y a eu la crise de Berlin, ne constatons-nous pas que les crises les plus graves — Corée, Cuba, aujourd'hui Viet-Nam — sont nées hors d'Europe, voire hors du territoire couvert par l'alliance ? Si l'Amérique, qui n'est entrée — et je ne le lui reproche pas — dans la dernière guerre qu'après avoir été directement attaquée, est engagée aujourd'hui en Europe, qui ne voit que c'est en premier lieu dans son intérêt propre et évident ? Dieu sait si les sentiments du peuple

français pour le peuple américain sont ceux de l'amitié et de la confiance. Cela ne date pas d'aujourd'hui. (*Mouvements divers sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique. — Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants.*) Mais les sentiments ne dictent pas la politique quand il s'agit d'entrer dans la guerre, même s'ils sont un élément important de la façon d'accepter cette guerre.

Les volontaires de La Fayette étaient menés par le sentiment. Mais l'appui de la France aux jeunes Etats-Unis d'Amérique n'a été massif et efficace que quand le gouvernement royal a envoyé l'armée de Rochambeau, la flotte de de Grasse et il le faisait avant tout à cause de nos intérêts nationaux à une époque où nous nous heurtions partout à l'Angleterre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants. — Interruptions sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique. — Bruit.*)

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs, évitez les colères et les discussions entre collègues.

Veuillez vous tourner vers la tribune. M. le Premier ministre a seul la parole.

**M. le Premier ministre.** Si les Etats-Unis acceptent aujourd'hui de se lier avec les pays européens, c'est sans doute à cause de vieilles raisons qui tiennent au cœur et à l'esprit, mais c'est avant tout parce qu'ils jugent que c'est pour eux une nécessité. Comment expliquer autrement qu'ils soient alliés non pas seulement avec nous, mais avec l'Allemagne qui était il y a vingt ans leur principal ennemi, et face à la Russie qui était alors leur principal allié ? (*Bruit sur divers bancs.*) Qui pourrait d'ailleurs leur demander de prendre des risques incalculables s'il n'y allait pas de l'intérêt vital de leur peuple et de leur nation ? Nous n'oublions certes pas que 300.000 Américains sont morts dans les deux guerres sur les champs de bataille d'Europe et du Pacifique au service de la liberté du monde, et bien sûr de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants.*) Mais, en cette année où l'on célèbre le 50<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Verdun, n'oublions pas non plus que près d'un million de Français étaient morts pour leur liberté et celle du monde avant même que les premières troupes américaines fussent engagées sur nos champs de bataille. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

**M. Lucien Neuwirth.** L'opposition renie Verdun !

**M. le président.** Je prie l'Assemblée d'être calme.

Mes chers collègues, je vous le demande encore : évitez les conversations particulières trop animées.

Je prie aussi, en particulier, les membres de la majorité de ne pas surenchérir et de laisser à l'opposition, dans les formes réglementaires, le soin de protester.

La parole est à M. le Premier ministre seul.

**M. le Premier ministre.** Lorsque M. Paul Reynaud, en 1940, adressait au président Roosevelt l'appel qu'évoquait jeudi dernier M. Couve de Murville, il aurait pu reprendre le mot de Michelet : « De quoi le monde a-t-il vécu, sinon du sang de la France ? Si elle est blême et pâle, ne vous étonnez pas. » (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants. — Exclamations sur divers bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

**M. Lucien Neuwirth.** L'opposition n'a pas lu Michelet !

**M. Raoul Bayou.** C'est un peu gros !

**M. le président.** Monsieur Bayou, je vous en prie !

La parole est à M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Je ne voudrais pas, mesdames, messieurs, en terminer avec ces considérations sur les conditions dans lesquelles a été prise et notifiée la décision de la France sans relever une suggestion qu'a présentée M. Pleven. Adeptes, pour le coup, semble-t-il, de la « real politik », il estimait que le Président de la République aurait pu au moins tirer avantage de ses intentions en s'adressant, lors du voyage qu'il doit entreprendre à Moscou, aux dirigeants soviétiques pour leur

demander à peu près : « De quel prix êtes-vous prêts à payer la sortie de la France de l'organisation O. T. A. N. ? » (*Mouvements divers.*)

Monsieur Pleven, l'alliance atlantique est une alliance entre la France et quatorze pays, dont les Etats-Unis d'Amérique. Elle est, au surplus, conclue dans l'hypothèse d'une agression non provoquée de la Russie soviétique. Ce n'est pas avec l'adversaire éventuel que nous avons l'intention de discuter de notre situation dans l'alliance. (*Très bien! très bien! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur de nombreux bancs du groupe des républicains indépendants.*) Le général de Gaulle est peut-être un partenaire difficile, mais il n'est pas — et vous le savez mieux que personne — un allié déloyal. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. René Sanson.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** J'en viens maintenant au fond, et je répondrai moins sur l'aspect politique des choses, lequel a été traité par M. Couve de Murville et avec éloquence par M. Maurice Schumann (*Rires sur divers bancs*), que sur leur aspect militaire, longuement développé mercredi dernier par M. René Pleven.

Je passe sous silence volontairement la motion de censure, car son texte ne me permet pas de savoir si elle condamne expressément ou non la décision dans son fond...

**M. André Bruggerolle.** Demandez-le aux communistes.

**M. le Premier ministre.** ... et ce ne sont pas les explications de M. Guy Mollet qui auront pu dissiper cette surprenante équivoque. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Pleven, donc, s'est attaché d'abord à démontrer que les accords de l'O. T. A. N. n'aliénaient pas la souveraineté de la France. Je passerai rapidement sur ce qu'il a dit des bases. Il est vrai que le drapeau français flotte à côté de la bannière étoilée. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs. — Bruit.*)

**M. le président.** Messieurs, je vous demande de mettre fin aux colloques.

**M. Roger Souchal.** M. Defferre ne parlera pas si ce bruit continue.

**M. le président.** Une fois encore, mes chers collègues, je vous prie d'être calmes.

**M. le Premier ministre.** Il est vrai — disais-je — que le drapeau français flotte à côté de la bannière étoilée, que c'est une satisfaction morale et que je ne la sous-estime pas. Il est vrai aussi qu'un piquet de militaires français veille à ce que n'entrent dans les bases que les personnes munies d'une autorisation du commandant américain. Je ne suis pas sûr que ce soit un acte de souveraineté française. Quant à l'affaire des vols vers le Congo, qui a été citée à l'appui de la thèse, il se trouve que nous nous sommes précisément aperçus à cette occasion que les accords de 1951 et 1952 ne nous permettaient pas de contrôler les activités aériennes alliées. Et c'est pourquoi nous avons discuté un système d'autorisations annuelles assorties de moyens d'identification et nous permettant de fixer le volume, la nature et la destination des vols. Mais ce contrôle, c'est nous qui l'avons institué, et non les signataires des accords de 1951-1952.

Mais j'en viens, en matière de souveraineté, au point fondamental : M. Pleven déclare que le commandement suprême reçoit ses ordres du Conseil de l'Atlantique Nord où nous sommes représentés et où toutes les décisions sont prises à l'unanimité. Cela est théoriquement et même pratiquement exact. Je ne conteste pas que les réunions du Conseil de l'O. T. A. N. doivent aboutir et parfois aboutissent à des décisions prises à l'unanimité.

Sur quoi portent ces décisions ? La plupart du temps, et c'est bien normal, elles concernent les questions liées à la vie quotidienne de l'organisation, à sa mise en place matérielle, aux questions de « financement des infrastructures », par exemple. De même, le comité militaire et les comités de standardisation qui en dépendent aboutissent à des décisions le plus souvent mineures. Mais le système se grippe dès qu'il s'agit de décisions importantes.

En fait de standardisation, par exemple, on n'a jamais pu aboutir, en matière d'armes, soit dans la décision de principe, soit dans l'application. Ce fut le cas des chars, des fusils, des

avons, c'est le cas du Bréguet Atlantic, matériel adopté par l'O. T. A. N., que seules pourtant l'Allemagne et la France ont commandé. (*Très bien! très bien! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Une fois, il est vrai, le Conseil de l'O. T. A. N. a pris à l'unanimité une décision capitale. C'est — M. Pleven a fait allusion à cet aspect essentiel de ses compétences — lorsqu'il a approuvé ce qu'il est convenu d'appeler le « concept stratégique » de l'O. T. A. N. Or rien n'illustre mieux la justesse de nos thèses et le caractère totalement illusoire de l'apparente égalité au sein du Conseil que cette affaire du concept stratégique. Car la stratégie approuvée par le Conseil, c'était celle de la riposte atomique massive et immédiate. Officiellement, elle reste la doctrine de l'O. T. A. N. et jamais le Conseil n'a été en mesure d'adopter un concept stratégique nouveau.

**M. Christian de La Malène.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Mais, dans les faits, ce concept stratégique, approuvé par le Conseil de l'O. T. A. N. à l'unanimité, toujours théoriquement en vigueur, a été abandonné par le commandement suprême au profit du concept de la réponse flexible. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Il a suffi que M. MacNamara renonce aux conceptions de M. Dulles pour qu'une stratégie que le Conseil de l'O. T. A. N. n'a jamais adoptée devienne en fait celle du commandement. Certes, nous avons protesté, nous avons refusé de participer à des exercices qui reposaient trop évidemment sur cette nouvelle théorie, nous avons discuté, « négocié » comme le souhaite M. Pleven, c'est-à-dire fait valoir à longueur de conférences de chefs militaires et de représentants diplomatiques nos thèses conformes à la doctrine officielle de l'O. T. A. N. Toute la machine n'en a pas moins obéi aux directives du gouvernement américain. Et j'affirme, sans violer de secrets, qu'un grand nombre, peut-être même la majorité des chefs militaires alliés, partagent notre point de vue. Mais dès que la discussion devient publique, pas un parmi nos alliés ne s'oppose à la thèse souveraine des Etats-Unis. Voilà ce que c'est que l'intégration, monsieur Pleven ! (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Je ne pense pas, d'ailleurs, que vous ayez vous-même beaucoup d'illusions là-dessus. C'est pourquoi vous avez immédiatement introduit dans votre démonstration un argument de poids, du moins en apparence.

Sans l'organisation O. T. A. N., dites-vous, la défense nationale française perd toute valeur. Sans le système d'alerte O. T. A. N., la France est désarmée. Seul ce système d'alerte nous donne la possibilité de disposer du temps nécessaire pour mettre en place notre propre défense, voire pour déclencher notre force atomique.

Sur ce point, dont la gravité n'échappe à aucun membre de l'Assemblée, je répondrai avec toute la précision nécessaire.

Tout d'abord, mesdames, messieurs, qu'il me soit permis de dire que la base même du raisonnement est fautive. On confond — volontairement, je ne puis le croire, involontairement, c'est étonnant de la part d'un ancien président du conseil, d'un ancien ministre de la défense nationale — l'alliance et l'organisation.

On ne saurait imaginer que des alliés, même n'admettant pas un commandement unique, à plus forte raison l'intégration du temps de paix, ne mettent pas à leur disposition réciproque les renseignements qu'ils reçoivent sur une action de l'adversaire éventuel. Rien n'empêche que des accords entre la France et les Etats-Unis ou entre la France et l'O. T. A. N. ne permettent aux différents Etats de disposer immédiatement des informations fournies par un réseau d'alerte. Ce réseau d'alerte O. T. A. N. nous rendrait service, mais notre propre réseau, plus important que vous n'avez l'air de le croire, est bien placé et lui aussi utile aux armées de l'O. T. A. N. et aux Etats-Unis eux-mêmes, n'en doutez pas. Cela fera l'objet de négociations et, je le souhaite, d'accords.

Car c'est une erreur d'affirmer que « le système d'alerte est, par nécessité, un système intégré ». Les renseignements fournis par le système O. T. A. N. sont immédiatement transmis au commandement intégré, c'est exact, mais ils le sont aussi à notre commandement, qui n'est pas intégré, et au Pentagone, qui ne l'est pas non plus.

Au surplus, il existe un système d'alerte proprement américain, situé pour l'essentiel hors d'Europe, en tout cas non intégré à l'O. T. A. N., et qui est plus étendu que le système O. T. A. N. lui-même. Les renseignements qu'il fournit sont eux aussi communiqués aux forces O. T. A. N. comme à notre propre comman-

dement. Dès lors que nous restons dans l'alliance, il n'y a aucune raison valable d'imaginer que nous soyons privés des informations recueillies par les réseaux d'alerte de tous nos alliés, qu'il s'agisse de réseaux O. T. A. N. ou de réseaux nationaux comme le réseau américain, et cela avec réciprocité bien entendu. Il ne me paraît pas qu'il puisse y avoir dans ce domaine un obstacle sérieux à des accords, alors qu'il en existe par exemple entre notre état-major et celui de tel pays européen qui ne fait même pas partie de l'alliance.

Ayant dit cela, et dussé-je quelque peu effrayer — mais ne sommes-nous pas dans une matière effrayante ? — il faut ramener ce système d'alerte à sa juste valeur.

Certes, si une attaque venue de l'Est se produit à l'aide d'une flotte de bombardiers aériens volant à altitude normale, l'existence à l'Est de la République fédérale et dans le Nord de l'Europe d'un système d'alerte nous donnera quelques minutes supplémentaires de préavis. Notez déjà que s'il s'agissait d'avions volant à très basse altitude, aucun radar ne nous avertirait ; il n'y aurait d'alerte pour nous que par la vue des avions agresseurs au-dessus de nos têtes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

**M. André Bruggerolle.** Vous seriez déjà morts !

**M. Jean de Préaumont.** Et vous aussi !

**M. le Premier ministre.** Mais, et ceci est plus grave, si la guerre nucléaire devait se déclencher sur l'Europe, il est plus que probable que ce serait à l'aide d'engins. Dans ce cas, dans le cas d'une attaque par engins, le système d'alerte O. T. A. N. combiné avec le système proprement américain donne aux États-Unis un temps de préavis utile de l'ordre de quinze minutes. Ce n'est pas négligeable. C'est même légèrement supérieur à ce que notre système d'alerte national nous donnerait comme délai de préavis contre une attaque aérienne à haute altitude dirigée contre nos provinces de l'Est.

**M. René Sanson.** Sans parler des sous-marins !

**M. le Premier ministre.** Mais pour l'Europe et pour la France en particulier, dans le cas d'une attaque par engins, ces quinze minutes deviennent une ou deux. Autrement dit, il n'y a plus d'alerte du tout. Dans une guerre par engins, hypothèse la plus plausible, il n'y a pour la France aucun système d'alerte valable.

**M. Raymond Gernez.** Et les sirènes ?

**M. le Premier ministre.** Je ne crois pas qu'il y ait là de quoi plaisanter. L'alarme sera donnée par les bombes si elles viennent à exploser sur notre sol. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

De fait, et malgré ces quelques minutes dont ils disposent et qui font que le système d'alerte situé en Europe vaut pour les États-Unis beaucoup plus que pour nous, la situation de l'Amérique n'est pas fondamentalement différente. C'est pourquoi la stratégie de dissuasion américaine repose sur la « contre-frappe », c'est-à-dire le fait de disposer d'une force nucléaire suffisante et suffisamment dispersée pour que, même après les destructions incalculables provoquées par l'attaque adverse, le gouvernement américain soit sûr de pouvoir déclencher une riposte telle que l'adversaire soit détruit. C'est le même raisonnement, à notre échelle, qui nous a fait choisir le sous-marin atomique comme l'arme principale de notre force stratégique future. (*Mêmes mouvements.*)

Alors, me direz-vous, à quoi sert notre force de frappe actuelle si elle doit être anéantie avant d'avoir pu être déclenchée ? C'est là qu'intervient une autre notion.

Qui peut imaginer qu'une guerre nucléaire éclate soudainement, comme orage dans un ciel serein ? En réalité, elle serait précédée d'une période de tension politique perceptible, de mouvements militaires suffisamment importants pour que nous soyons mis en éveil. (*Mêmes mouvements.*) Et, naturellement, nous avons prévu pour ces circonstances et mis en place un système de dispersion et d'alerte de notre force stratégique qui la mettrait, au moins en partie, à l'abri de la destruction initiale. (*Mêmes mouvements.*)

*Un député socialiste.* Et les civils ?

**M. le Premier ministre.** En vérité, monsieur Plevin, vous commettez deux erreurs.

**M. Roger Dusseaux.** Il en a l'habitude.

**M. le Premier ministre.** La première, c'est de penser en termes de guerre de 1940. Cela est très clair quand vous défendez — mollement d'ailleurs — la stratégie de la riposte flexible. (*Exclamations sur les bancs du centre démocratique.*) Disons, si vous voulez, quand vous avez critiqué certains de nos arguments contre cette stratégie. (*Exclamations sur les bancs du centre démocratique.* — Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. René Plevin.** Monsieur le Premier ministre, me permettez-vous de vous interrompre.

**M. le Premier ministre.** Volontiers, monsieur Plevin.

**M. le président.** La parole est à M. Plevin, avec la permission de M. le Premier ministre.

*Plusieurs députés socialistes.* Micro !

**M. Jean de Préaumont.** Il est nécessaire, en effet, qu'ils comprennent.

**M. le président.** Cette observation est déplaisante.

**M. René Plevin.** Monsieur le Premier ministre, il ne faut pas, même pour faciliter votre argumentation, déformer les propos de votre interlocuteur. Dans une matière aussi grave, l'un et l'autre, avec bonne foi, nous échangeons nos arguments.

Je vous rappelle que la théorie de la dissuasion — celle de l'O. T. A. N. tout aussi bien que celle de la France — a quelque peu varié au cours des années.

Jusque vers 1960, tout le monde était d'accord sur ce qui reste la doctrine officielle de l'O. T. A. N. c'est-à-dire riposte nucléaire massive, immédiate et dès la première manifestation d'agression. Cela a duré jusqu'à ce qu'apparaissent les premiers spoutniks russes, qui ont révélé les progrès accomplis par l'U. R. S. S.

Or vous savez bien qu'au sein des organes compétents de l'O. T. A. N. c'est le représentant français lui-même qui a soulevé la question de ce qu'on appelait alors le « deterrent » graduel, en faisant observer qu'avant de déclencher la totalité de la riposte nucléaire il fallait tout de même être sûr qu'on était en présence d'une agression majeure.

Cette idée a été reprise et amplifiée par le général Maxwell Taylor dans un livre dont nous avons tous beaucoup entendu parler et que certains d'entre nous ont lu.

Très justement, à mon avis, le Gouvernement français — c'était sans doute le vôtre — a fait observer que la thèse du général Maxwell Taylor, avec ses pauses, ses étapes, ne convenait pas à la sécurité de la France et de l'Europe. C'est alors que les théories américaines sur le sujet ont été à nouveau infléchies et qu'est apparue l'idée selon laquelle il fallait posséder suffisamment de forces terrestres pour pouvoir maîtriser immédiatement une incursion non préméditée, comme celle qui peut éclater à tout moment à Berlin, par exemple, ou lors d'une révolte se produisant de l'autre côté du rideau de fer, situations qui contiennent un germe de poursuite. S'il apparaît ensuite qu'on se heurte à une agression majeure, on est d'accord alors pour mettre en jeu tous ses moyens.

Pour ces raisons, monsieur le Premier ministre, je vous ai dit, jeudi dernier, qu'il ne me semblait pas exister une telle différence entre la conception française et la nouvelle conception américaine et qu'il me semblait qu'un effort de bonne volonté pourrait rapprocher ces deux thèses.

Mais, pour cela, il faut négocier. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le Premier ministre.** Monsieur Plevin, je ne vois pas en quoi vous avez répondu à ce que j'ai dit ni surtout à ce que j'allais dire. (*Exclamations sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

En effet, interprétant votre pensée — je crois l'avoir déjà fait exactement — j'allais précisément dire que nous n'envisagions pas, bien entendu, de déclencher massivement une riposte nucléaire parce que quelques forces, peut-être sans ordres, d'ailleurs, par hasard, auraient franchi la frontière de la République fédérale d'Allemagne.

Mais, croyez-moi, si les forces du pacte de Varsovie déclenchaient une attaque généralisée, même conventionnelle, sur la frontière de la République fédérale, cela se verrait.

Ce que nous reprochons à cette doctrine et à l'interprétation américaine, c'est d'être spécialement conçues en fonction d'une situation géographique qui est celle de l'Amérique, de prétendre au départ non pas s'en tenir aux armes conventionnelles — ce stade serait rapidement dépassé — mais limiter le champ de la guerre atomique en épargnant, et le territoire de l'Union soviétique, et donc celui des Etats-Unis, et par là de créer un risque psychologique, celui de faire croire que la guerre pourrait rester localisée entre l'Atlantique et la frontière polonaise de l'Est, c'est-à-dire en Europe, mais une Europe vouée à la destruction.

Sur les principes, il n'y a pas en effet tellement de différence, mais quand on les applique dans la géographie, il y en a une très sérieuse suivant que l'on se trouve d'un côté de l'Atlantique ou de l'autre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants.*)

*Un député du centre démocratique.* Alors, faites l'Europe.

**M. le Premier ministre.** Vraiment, en vous écoutant, j'avais l'impression que vous pensiez en termes de guerre des tranchées. (*Murmures sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*) L'agresseur éventuel attaque. Le système d'alerte joue. Les forces alliées, grâce à l'intégration, sont en place et contiennent l'assaut. La guerre commence. Le plus fort, c'est-à-dire bien sûr le camp où se trouvent les Etats-Unis, finit par avoir le dessus et la contre-attaque commence.

Mais, à l'époque des engins partant de l'Est et atteignant la France en une, deux ou trois minutes, l'Amérique en dix ou quinze minutes, cette théorie est aussi dépassée que la guerre de cent ans. S'il devait y avoir une troisième grande guerre en Europe, ce qu'à Dieu ne plaise, elle serait nucléaire, et l'Europe, quelles que soient les théories, serait détruite. (*Vives exclamations sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

C'est là que se trouve votre deuxième erreur. Vous pensez à gagner la guerre, à vaincre l'agresseur (*Protestations sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste*), mais l'armement nucléaire n'est pas fait pour gagner la guerre, il est fait pour l'empêcher. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

La certitude qu'aurait un agresseur de subir des pertes insupportables est la seule garantie que l'on puisse avoir contre l'agression. C'est cela qui justifie notre propre force de dissuasion.

C'est cela aussi qui nous conduit à être dans l'alliance atlantique. Vous pensez en termes de guerre et de guerre d'hier. Nous pensons en termes de dissuasion, c'est-à-dire de paix. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Seule la dissuasion peut garantir la paix et il n'y a pour l'Occident, de par la nature et la géographie, de dissuasion que nucléaire.

Vous nous dites : l'O. T. A. N. a garanti la paix en Europe pendant quinze ans. C'est une erreur si vous parlez de l'organisation intégrée. Ce qui a garanti la paix, c'est l'alliance dans la mesure où elle faisait peser la menace du « stratégie air command » américain, lequel a également empêché la guerre mondiale en Corée et à Cuba.

Je l'admets, d'un point de vue de technocrate militaire, organiser les forces alliées du monde occidental en une seule armée, dans laquelle les différents pays participants mettraient la totalité de leurs forces qui obéiraient à un chef unique, lequel ne pourrait évidemment être qu'américain, représenterait un degré de commodité immédiate légèrement supérieur à celui des forces alliées dépendant de leurs gouvernements respectifs, même si une action coordonnée en a été prévue. Mais cette hypothèse extrême, nul ne l'a jamais envisagée. Les Etats-Unis ont toujours maintenu quatre-vingt-quinze pour cent de leur force nucléaire en dehors de l'O. T. A. N. et gardé le contrôle absolu des cinq pour cent restants.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Pour nous, en tout cas, ce serait disparaître purement et simplement en tant que nation.

Enfin, monsieur Pleven — et je vous prie de m'excuser si je m'adresse si longuement à vous, mais il faut bien que je réfute point par point votre argumentation et que je précise pour tout

le monde notre position nationale, puisqu'il est apparu que vous faisiez valoir à notre rencontre des arguments si souvent entendus au-dehors — vous prétendez que l'intégration et l'imbrication qu'elle suppose ne créent aucun risque supplémentaire pour la France. Sur ce point, et par égard pour nos alliés et amis américains, dont je suis sûr qu'ils sont profondément pacifiques, même si la force des choses les entraîne parfois, je me garderai de toute hypothèse.

Mais je vous citerai, d'abord, un petit fait. Il a trait à l'affaire de Cuba. Devant la menace pesant sur les Etats-Unis, le président Kennedy a pris des mesures immédiates. Il ne nous a pas consultés, mais informés, rapidement, mais *a posteriori*. Je ne précise ceci parce que vous avez parlé de notre politique du fait accompli. Nous avons approuvé le président Kennedy. Mais, avant même que nous ayons fait connaître notre position, alors que les forces de l'O. T. A. N. étaient censées hors du conflit et que, même si des mesures de précaution leur avaient été conseillées, aucun dispositif d'alerte codifié n'avait été mis en place, les forces américaines en Europe, y compris en France, avaient été mises, elles, en état d'alerte, et j'ajoute, du plus haut degré d'alerte.

Cela donne-t-il à réfléchir ? (*Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Car je demande qu'on veuille bien avoir l'honnêteté intellectuelle de ne pas prétendre avoir répondu quand on a dit que rien dans l'O. T. A. N. ne nous obligerait à entrer en guerre automatiquement parce que l'un de nos alliés l'aurait fait pour son compte quelque part dans le monde : si vraiment un jour devait survenir, pour des intérêts qui seraient étrangers à la France et à ses obligations dans l'Alliance, un conflit entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S. — car c'est bien de cela qu'il s'agit — qui peut soutenir que le fait d'avoir sur notre sol le quartier général américain en Europe, avec son réseau de communications et la totalité de son appareil de commandement, sans parler des bases aériennes et des dépôts de matériel, ne constituerait pas pour nous un risque évident et grave ?

Rien de tout cela ne nous contraint à déclarer la guerre, je l'admets. Mais tout cela pourrait faire de nous une cible pour bombes atomiques, et n'est-ce pas ce qui est en cause ? (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Et d'ailleurs, j'ai tâché d'indiquer quelques-unes des erreurs qui me paraissent à la base de ces raisonnements. Mais, en fin de compte, tout se ramène bien à ceci : on oublie la bombe atomique. On croit que l'organisation O. T. A. N. préserve l'Occident. Or, c'est la force atomique, américaine d'abord, britannique et française aussi, qui le préservent. On ne croit qu'à l'intégration ; on croit qu'une alliance sans intégration ne sert à rien, alors que ne comptent vraiment que les armes nucléaires qui, elles, ne sont pas intégrées. On croit qu'on peut gagner la guerre alors qu'on ne peut qu'espérer l'éviter par la dissuasion atomique.

*Un député socialiste.* Allez à Genève, alors !

**M. le Premier ministre.** Quand vous avez suggéré une alternance des commandements, tantôt américain, tantôt européen, je vous ai dit : « Alors, ainsi, il y aura des années avec bombes et des années sans bombes ». Vous m'avez répondu : « Pas de plaisanterie ! » Voilà qui est révélateur, puisque vous preniez pour une boutade ce qui touche au fond même du problème, ce qui crée le péril, ce qui conditionne la sécurité. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*)

Il me faut maintenant parler de ce qu'on a appelé les politiques de rechange.

La motion de censure, sur ce point, se borne à évoquer une « politique européenne de rechange ». Il ne me paraît pas nécessaire de reprendre les explications qu'a fournies à l'Assemblée M. le ministre des affaires étrangères. Il ne peut y avoir de politique européenne de défense tant que nos partenaires européens persisteront à considérer que la défense est affaire de l'O. T. A. N. et uniquement de l'O. T. A. N.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Une organisation intégrée atlantique ne saurait être par définition, même et surtout si elle était par impossible conçue et pratiquée sur un pied d'égalité, ni améri-

caine ni européenne. C'est bien pourquoi, d'ailleurs, les Etats-Unis gardent hors de l'O. T. A. N. l'essentiel de leurs forces de défense et le contrôle de la totalité de leurs forces atomiques. Dès lors que la défense de l'Europe est conçue comme devant être définie, organisée et intégrée par l'O. T. A. N., elle ne peut être européenne. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Nul n'en doute, soyez-en sûrs. Quant à nous, le jour où nous observerions chez nos voisins européens un changement en ce domaine, nous aviserions. Mais ce jour n'est pas proche.

M. Pleven, quant à lui, s'y est pris autrement. Tout à la fin de son intervention, après une critique détaillée de la politique gouvernementale, il a bien voulu s'en prendre quelque peu à la politique des Etats-Unis, mais pour nous reprocher de n'avoir pas essayé de l'infléchir, et a énuméré les points sur lesquels nous aurions dû agir ou négocier.

C'est d'abord une suggestion : nous aurions pu demander — je viens d'en dire un mot — que le commandant en chef, en Europe, fût, au moins alternativement, un Européen. Il est probable, en effet, qu'une telle formule aurait pu aboutir. Mais quelle étrange idée du rôle du commandant en chef, quelle étrange idée du rapport des forces, quelle méconnaissance des réalités faut-il pour prétendre trouver là une solution au problème dont nous parlons ! Quelle stratégie appliquerait ce commandant en chef ? Appliquerait-il la stratégie de Mac Namara l'année où il serait américain, la stratégie française quand il serait français (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*) telle autre stratégie une troisième année, alors que, je vous l'ai dit, le conseil de l'O. T. A. N. n'a pu se mettre d'accord sur une stratégie commune depuis l'abandon par les Etats-Unis de la doctrine Dulles ? (*Nouveaux applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et quelques bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Et quelles forces aurait un commandant en chef européen à sa disposition ? Il n'y a aucune chance, je dis aucune, qu'il puisse recevoir en propre des armes atomiques, ni les utiliser sans l'ordre exprès du président des Etats-Unis. Or, qu'est un commandant en chef sans armes nucléaires ? Un figurant. Il ne deviendrait autre chose qu'en devenant l'exécutant d'une décision américaine et j'ajoute qu'il n'y a rien de plus normal et que nous comprenions mieux. Mais, dans ce cas, mieux vaut qu'il soit lui aussi américain. Nous sommes trop conscients du rapport des forces pour revendiquer pour la France des rôles de figuration, mais trop fiers pour nous en contenter. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dira-t-on que nous aurions pu lui remettre nos propres forces nucléaires ? Je puis vous assurer que les Etats-Unis n'auraient jamais accepté que le commandant en chef des forces O. T. A. N. pût ne pas dépendre pour l'engagement de l'arme atomique, quelle qu'elle fût, de leur décision au moins conjointe. En somme, nous aurions abouti à mettre notre force de dissuasion à la discrétion des Etats-Unis. (*Rires et exclamations sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Voici maintenant votre seconde suggestion. Ayant constitué notre force nucléaire, nous aurions pu demander aux Etats-Unis de — et je cite — « constater que les conditions prévues par l'amendement à la loi Mac-Mahon pour les échanges de secrets étrangers étaient remplies par la France ». Par suite, nous aurions pu obtenir des Etats-Unis soit qu'ils nous livrent des armes plus puissantes que les nôtres, soit qu'ils nous fournissent les moyens de les acquérir à bon compte.

Eh bien, mesdames, messieurs, ceci n'est plus de la politique, mais du rêve.

**M. René Pleven.** L'Angleterre l'a obtenu.

**M. le Premier ministre.** On me dispensera de donner des précisions à l'Assemblée. (*Murmures sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*) J'évoquerai un simple souvenir personnel. Il me fut donné d'assister à une rencontre au cours de laquelle ce genre de question fut évoqué, entre le général de Gaulle et M. Foster Dulles en — retenez la date — juin 1958. Je dirai simplement que j'en retirai, non sans quelque surprise, — j'avais alors votre fraîcheur naïve, monsieur Pleven (*Rires*) — la conviction ferme, définitive, que jamais les dirigeants américains ne se prêteraient même à aborder le sujet. Cette conviction, depuis, n'a jamais eu l'occasion d'être ébranlée.

Quant à la troisième suggestion, concernant la discussion du concept stratégique de l'O. T. A. N., j'en ai dit assez pour que l'Assemblée ait compris que nous n'avons cessé d'en discuter depuis que M. Mac Namara a développé la nouvelle doctrine américaine, dans d'innombrables séances des conseils et comités de l'O. T. A. N. Le résultat, je l'ai indiqué (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) : la doctrine à laquelle nous sommes attachés reste la doctrine officielle de l'O. T. A. N., mais c'est une autre qui est, en pratique, appliquée.

En vérité, parler de politique de rechange est une duperie ou un mirage. Nous n'avions le choix qu'entre nous enfoncer dans l'intégration ou en sortir de notre propre chef. Il est normal, et fatal, que le principal allié, le chef en fait unique de l'organisation intégrée, en soit irrité. Mais je me répéterai en disant que « je suis sûr que les Américains seront les premiers à apprécier que leurs alliés préfèrent être des amis parfois difficiles à vivre plutôt que des satellites. C'est ma conviction absolue ». (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) Cette phrase, M. Guy Mollet la reconnaît sans doute car il la prononça à cette tribune le 20 décembre 1956. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants.*)

**M. André Fanton.** Là, messieurs les socialistes ne disent plus rien !

*Plusieurs députés de l'U. N. R.-U. D. T. Les socialistes n'applaudissent pas*

**M. le Premier ministre.** Il est vrai que, dans les faits..., mais tournons la page !

Mesdames, messieurs, j'en viens enfin aux conséquences financières et économiques de notre sortie de l'O. T. A. N. La motion et M. Guy Mollet développent des arguments qu'avaient déjà soutenus M. Abelin dont je me demande vraiment ce qui a bien pu lui valoir de n'être pas admis comme censeur à part entière. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Je voudrais rassurer en tout cas et les censeurs et M. Abelin. Notre défense nationale telle qu'elle est prévue dans le plan à long terme est, comme son nom l'indique, nationale, et ne dépend pas d'une organisation intégrée extérieure.

Certes, l'alliance maintenue doit comporter normalement des engagements et des services réciproques, par exemple en matière d'information, de survol, d'accords pour une utilisation éventuelle de moyens de communication, etc. Rien de cela n'aggraverait les charges existantes. Pour le reste, nous continuerons à appliquer nos programmes tels qu'ils existent et tels qu'ils se développent de façon à nos yeux satisfaisante et l'Assemblée n'aura pas à prévoir le vote de nouvelles dépenses.

Partant néanmoins d'une affirmation inverse et à mes yeux gratuite, la motion de censure évoque la situation désastreuse de notre économie et l'absence de tout progrès social. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

**M. André Brugerolle.** Demandez à la Lorraine.

**M. le Premier ministre.** Je ne crois pas que ce soit le jour de s'attarder sur ces questions (*Exclamations sur les mêmes bancs et sur les bancs du groupe socialiste*) qui pourront être évoquées plus à loisir au cours de la discussion des projets de loi d'ordre économique, financier et social que j'ai déposés ou annoncés.

Mais pour apaiser vos inquiétudes, au cas où elles seraient sincères (*Rires et exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et quelques bancs du groupe des républicains indépendants*), je vous dirai néanmoins que les statistiques de mars...

**M. Jeannil Dumortier.** Marquent le feu rouge.

*Un député socialiste. Parlez-en aux travailleurs !*

**M. le Premier ministre.** ... traduisent la très vive reprise de notre expansion (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*), reconnue par les observateurs de l'O. C. D. E., ainsi que le rappelait M. Mondon, que les statistiques du commerce extérieur, dont M. Abelin, je crois, voulait bien reconnaître qu'elles étaient encore acceptables... (*Nouvelles interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Monsieur Dumortier, n'interrompez pas !

**M. le Premier ministre.** ... sont pour mars excellentes, tous les records absolus étant battus et nos exportations marquant une progression d'une année à l'autre de 19 p. 100.

Disons-le une fois de plus. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Disons une fois de plus que je n'en conclus pas que tout va bien. Je connais aussi bien que personne ici les difficultés rencontrées pour l'emploi, ou pour la reconversion de nos entreprises, et cela dans des secteurs exposés, dans certaines régions insuffisamment développées et même dans des provinces hautement industrialisées comme la Lorraine dont on a beaucoup parlé jeudi dernier. Je mesure ce que sont encore les difficultés de l'existence pour les catégories les plus défavorisées : pour les personnes âgées par exemple, encore que l'ensemble des dispositions légales que nous avons prises ait plus que doublé les transferts de la collectivité nationale à leur profit ; pour les travailleurs payés au S. M. I. G. également.

Mais sur ce dernier point je ne saurais admettre, ayant par cinq fois augmenté le S. M. I. G. volontairement au-delà de ce que commandait l'indice des 179 articles, l'ayant au surplus « acroché », comme on dit, à l'indice des 259 articles qui non seulement est plus sincère mais représente un niveau de vie supérieur, je ne saurais admettre d'être critiqué par des hommes qui, lorsqu'ils étaient au pouvoir, n'ont pas, une seule fois, pas une, procédé volontairement à une revalorisation, si minime soit-elle, du S. M. I. G. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

Un seul président du conseil de la IV<sup>e</sup> République l'a fait, et ce n'est peut-être pas un hasard s'il est dans nos rangs. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Quant aux mouvements sociaux, que l'on invoque comme pour essayer d'établir un lien entre les grèves et l'O. T. A. N., pour des raisons qui font partie de ce que M. Mitterrand appelait l'autre jour des « habiletés de couloirs » (*Sourires sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*), je dirai ceci : s'il est un patron qui se doit, dans sa politique salariale, d'être à la fois juste et raisonnable, de tenir compte des conditions de vie de ses salariés, mais aussi des réalités économiques qui conditionnent tout progrès social durable, c'est l'Etat.

Par la procédure dite « Toutée » nous avons essayé de mettre en œuvre un mécanisme qui garantisse aux représentants des travailleurs la possibilité de discuter avec l'autorité dont dépend la décision, c'est-à-dire avec le Gouvernement (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), qui tienne compte à la fois des conditions propres à chaque entreprise à l'intérieur desquelles, au surplus, est prévu un stade important de discussions, et de la nécessaire équité qui doit exister dans la progression des salaires des différentes entreprises ; une procédure qui permette enfin à l'Etat, c'est-à-dire à la nation tout entière, de savoir ce que coûtent exactement les décisions diverses — salaires, primes, diminutions d'horaires, mesures catégorielles, glissements hiérarchiques — grâce auxquelles, dans le passé, chacun s'entendait pour dissimuler la vérité.

Nous avons appliqué cette procédure scrupuleusement. Nous avons, à l'issue des discussions, accordé des majorations qui représentent partout environ 5 p. 100 d'augmentation des masses salariales à effectifs constants (*Protestations sur les bancs du groupe communiste*), sans préjudice, ni de l'accroissement des dépenses dues à l'ancienneté ou aux charges de famille, ni même de l'augmentation due à l'amélioration de la technicité, dont j'ai observé pourtant qu'elle s'améliore depuis l'intervention de cette procédure à une cadence accélérée et réconfortante.

Par ces décisions, et leur modulation, nous avons tenu compte de l'évolution du coût de la vie en 1965 en même temps que du rythme prévisible de l'expansion. Nous avons tenu compte des conditions de travail, par exemple en diminuant de deux journées la durée annuelle de travail dans les mines. Nous estimons, je le dis en conscience, avoir été à l'extrême de ce qu'il était raisonnable de faire.

C'est pourquoi je ne puis, une fois de plus, que déplorer que des organisations syndicales s'obstinent dans des grèves inutiles, nuisibles à l'expansion, pénibles pour les usagers et, en particulier, pour ceux de la région parisienne (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) qu'on prive à tout propos de transports dans des conditions qui pourraient devenir insup-

portables. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Bas.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Je ne puis croire que les travailleurs des services publics acceptent longtemps encore de suivre des consignes qui ne mènent à rien. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais, encore une fois, mesdames, messieurs, le débat d'aujourd'hui n'est pas là. Qui ne voit que la grande question dont la déclaration gouvernementale et la motion de censure ont amené l'Assemblée à discuter au cours des débats remarquables par leur tenue, leur étendue, leur gravité et leur durée est la suivante : il s'agit, pour la France, où sont effacés les derniers vestiges de la guerre, qui s'est libérée des servitudes et des épreuves de la décolonisation, qui a un Etat, une monnaie, une défense, une politique, d'en tirer les conséquences, d'affirmer son indépendance, de tenir sa place parmi les nations.

Il n'y a rien là qui doive inquiéter nos alliés, même si notre décision contrarie des habitudes et modifie une situation qui ne correspond plus aux réalités. Il n'y a rien là qui affecte les moyens de l'alliance, lesquels reposent d'ailleurs avant tout sur une puissance de dissuasion atomique inchangée, sinon que notre propre contribution, même modeste, participe à son accroissement. Il n'y a rien là qui affecte notre sécurité, laquelle repose d'abord sur nos propres moyens et sur notre propre détermination, ensuite sur les engagements de nos alliés que nous ne mettons pas en doute, pas plus qu'ils n'ont de raison de mettre en doute les nôtres.

Dire que nous ne pourrions à nous seuls tenir tête à l'agression d'une puissance qui est l'une des deux grandes puissances atomiques est une évidence. Mais depuis quand n'y aurait-il que la nation la plus puissante de la terre qui aurait droit à l'indépendance ? (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et sur quelques bancs du groupe des républicains indépendants.*)

C'est bien précisément pour compenser ces déséquilibres que sont conçues les alliances et ce n'est pas d'aujourd'hui que les forces de la France ne lui permettent pas de résister seule à une agression. Aucun Etat d'ailleurs ne peut prétendre seul tenir tête à tous, que ce soit pour des raisons de puissance, de démographie, de géographie.

C'est pourquoi en quittant notre place dans l'alliance (*Murmures*) en gardant, voulais-je dire, notre place dans l'alliance, nous fournissons un concours et nous prenons des risques qui ne sont pas sans comparaison avec la protection que nous en retirons. C'est cela une alliance, libre association d'Etats contractant des engagements mutuels, dans leur intérêt réciproque.

Nous ne rougissons pas d'attacher du prix à l'alliance de nos amis américains ou de nos voisins européens. Mais nous n'avons pas la servilité de croire que nous ne leur apportions rien en échange. Une France indépendante et maîtresse de sa politique n'est pas pour autant une alliée négligeable. En revanche, elle peut simultanément jouer son rôle et peser de tout son poids pour le rapprochement entre l'Est et l'Ouest dont dépendent et l'avenir de l'Europe et la paix du monde.

En présence d'un tel problème, au moment où le général de Gaulle rend à la France la maîtrise d'elle-même (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), qu'apparaît misérable une motion de censure dont la rédaction embarrassée, la liste des signataires, celle des opposants qui n'ont pas voulu la signer et celle de ceux qui n'ont pas été autorisés à le faire (*Sourires sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*), révèlent l'impuissance des oppositions (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants*) à définir une politique, à en assumer les responsabilités, à représenter la nation ! Pauvre France, en vérité, si elle devait retomber dans des pratiques déplorables (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) redevenir demain l'enjeu de telles disputes et chercher son avenir dans le désordre des partis ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Applaudissements sur quelques bancs du groupe des républicains indépendants. — Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

**M. Raymond Mondon.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Mondon.



**M. Raymond Mondon.** Monsieur le président, après l'exposé de M. le Premier ministre, je demande une suspension de séance d'une demi-heure.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous en arrivons aux explications de vote.

La parole est à M. de Grailly. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

**M. Michel de Grailly.** Mesdames, messieurs, au terme de ce débat très complet et qui fut, d'un bout à l'autre, d'un très haut intérêt, il appartient à chacun des groupes de cette Assemblée non pas seulement de marquer sa position à l'égard de la motion de censure, car cela a déjà été fait à cette tribune, mais de dégager l'exacte signification que chacun entend donner au débat lui-même et à sa propre position.

Il est bon, je le dis ici, que cette motion de censure ait été déposée et qu'elle l'ait été dans les termes mêmes par lesquels leurs auteurs se sont exprimés.

Si, comme certains l'auraient voulu, le Gouvernement avait été amené à engager par son initiative sa responsabilité devant le Parlement — ce qu'il n'avait pas à faire pour les raisons que M. le Premier ministre a tout à l'heure excellemment exposées — ce débat aurait perdu de sa précision, donc de sa force et de son intérêt.

Telle que posée, la motion de censure l'a donc été à bon escient pour deux raisons essentielles.

Tout d'abord, parce qu'elle concerne un des éléments fondamentaux de la politique du Gouvernement sur lequel il est souhaitable que le Parlement marque solennellement sa position.

D'autre part, parce que le sujet est de ceux qui engagent la nation dans son ensemble, de telle sorte que le suffrage universel pourrait légitimement exercer son arbitrage en cas de conflit entre le Gouvernement et le Parlement.

Nous savons qu'il existe un précédent dans l'histoire parlementaire de la V<sup>e</sup> République d'une motion de censure répondant à ce double critère, celle qui a été votée en 1962 contre votre premier gouvernement, monsieur le Premier ministre.

Ce qui était en jeu, c'était alors une certaine conception des institutions de l'Etat. Sur ce problème fondamental le suffrage universel a exercé son arbitrage dans le sens que l'on sait, celui dont la présente majorité parlementaire apporte le témoignage. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Ce qui est en jeu, aujourd'hui, c'est une certaine conception de l'indépendance nationale.

Les institutions de l'Etat, l'indépendance nationale, voilà en effet deux grands thèmes sur lesquels nous autres gaullistes et singulièrement nous autres membres de l'U. N. R.-U. D. T. acceptons bien volontiers le débat au sein du Parlement comme devant l'opinion publique. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Si l'on a pu en effet lire récemment dans un grand quotidien que les formations politiques françaises ne se distinguent pas par leurs conceptions en matière de politique étrangère, ce n'est certainement pas le cas pour la nôtre. Nous pensons même qu'entre les deux grands thèmes que je rappelais il y a un instant l'un est subordonné à l'autre, les institutions de l'Etat n'étant que le moyen de permettre à la nation de réaliser son destin.

Ainsi, mesdames, messieurs, la motion de censure par son objet est-elle parfaitement pertinente.

Mais elle n'en est pas moins profondément injuste. Dans les quelques minutes qui me sont imparties pour expliquer mon vote, je m'en tiendrai à deux points essentiels : la perspective d'une politique de rechange que l'on invoque, d'une part, le qualificatif de « nationaliste » que l'on applique à la politique du gouvernement du général de Gaulle, d'autre part.

Je trouve singulier que l'on vienne parler d'une politique de rechange s'agissant de la politique extérieure du gouvernement du général de Gaulle. J'ai eu l'occasion hier — je remercie M. Fontanet de me l'avoir donnée en m'autorisant à l'interrompre au cours de son intervention — de rappeler en quels termes, en 1960, le général de Gaulle, alors chef du R. P. F.,

s'exprimait sur les problèmes mêmes qui font l'objet de notre débat d'aujourd'hui.

Vous avez compris que la politique extérieure du gaullisme étant un de ses éléments fondamentaux, nous n'avons jamais changé sur ce point et, par conséquent, nous n'avons en aucun cas à envisager une politique de rechange.

Mais parler surtout de politique de rechange, comme le fait cette motion de censure, c'est donner à penser que le Gouvernement est décidé à tourner le dos à ses alliances. Il vous a été trop longuement et trop complètement démontré à cette tribune que ce n'était pas le cas pour que j'y revienne.

En revanche, il n'est pas bon, messieurs, que ce soit vous qui parliez dans votre motion de censure d'une politique de rechange. En effet, on retrouve dans le texte de cette motion toute l'argumentation — quand je dis « toute l'argumentation », je pense même à l'articulation de l'argumentation — que M. le président Abelin a développée la semaine dernière. M. le Premier ministre le rappelait tout à l'heure : on chercherait en vain la moindre signature d'un membre du centre démocratique en bas de cette motion de censure.

Qu'est-ce que cela signifie ? Que pour une politique de rechange que vous pourriez parfaitement et légitimement opposer à la nôtre, vous refusez à l'avance de constituer une majorité avec ceux qui en sont les inspirateurs. Alors, avec quelle majorité appliqueriez-vous cette politique de rechange ? Est-ce avec ceux qui sont venus à cette tribune, sur ce point fondamental, récuser cette politique ? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mes chers collègues, j'en arrive au second point essentiel — vous l'admettez avec moi — de la motion de censure : les dernières dispositions prises par le Gouvernement tendraient à aggraver le caractère nationaliste de sa politique.

Si nous étions à l'Académie française et que nous débussions sur le sens profond des mots, nous pourrions peut-être discuter sur le point de savoir si notre politique est nationaliste ou non. Mais vous savez parfaitement que sur le plan historique la notion de nationalisme s'attache à un type de politique que, de bonne foi, vous ne pouvez pas prétendre être la nôtre.

Le nationalisme dans l'histoire, ce n'est pas seulement l'exaltation du sentiment national, c'est aussi et surtout, l'exploitation du sentiment national dans un but d'agression et d'hégémonie. Cette politique a été celle de certains Etats européens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Est-il décent, je vous le demande, est-il convenable, de bonne foi, d'assimiler à une telle politique celle que conduit le Gouvernement de la V<sup>e</sup> République avec l'appui de sa majorité parlementaire ?

Cette politique extérieure du Gouvernement de la V<sup>e</sup> République s'appuie certes sur le sentiment national qu'elle considère comme l'élément de solidarité le plus étroit entre les hommes, mais aussi comme un facteur de paix dans le monde. Car depuis la fin du dernier conflit mondial, en 1945, voulez-vous me dire si les conflits que le monde a connus ont été inspirés par des rivalités nationales ?

Vous n'ignorez pas que ce sont des rivalités idéologiques qui les ont provoqués !

Si nous nous reportons aux années 1945 à 1949, c'est-à-dire aux événements qui ont précisément déterminé la signature du pacte atlantique, nous remarquons qu'il s'agissait d'entreprises que nous avons connues en Europe, les entreprises du stalinisme, le coup de Prague, par exemple. Ce n'étaient donc pas là des entreprises nationales, mais bien des entreprises idéologiques.

Qu'est-ce qui trouble aujourd'hui la paix du monde ? Ce sont les événements que vous connaissez et que M. Capitant rappelait hier à cette tribune, c'est-à-dire celles dans lesquelles se trouvent engagés les Etats-Unis, au nom de la lutte anti-communiste.

N'est-il pas caractéristique de constater qu'en Extrême-Orient, le seul îlot de paix soit le Cambodge de Norodom Sihanouk dont la politique est essentiellement basée sur l'exaltation du sentiment national ? Doutez-vous un instant que ce soit sur la reconnaissance de la prééminence de ce sentiment national sur les idéologies que la paix pourra être rétablie au Viet-Nam ?

En outre, la prise de conscience de la solidarité nationale n'est pas exclusive de la prise de conscience d'autres solidarités. Nous sommes ici, en Europe occidentale — et cette considération n'a peut-être pas été suffisamment soulignée au cours du débat, qu'elle aurait peut-être pu dominer — nous sommes, au point de rencontre de deux solidarités : la solidarité occidentale, qui certes déborde le cadre européen, mais aussi la solidarité européenne qui, elle, déborde le cadre occidental. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Ne méconnaissons pas ce que la France peut tirer, en faveur de la paix, de cette situation qui est la sienne, sans pour autant renier ses alliances. C'est un Américain qui, il y a quelques jours à peine, l'écrivait dans le *New Herald Tribune* :

« De Gaulle a parfaitement raison, observait-il, en disant dans ses fréquentes déclarations que le rôle de l'O. T. A. N. a changé, que la menace militaire de l'Union soviétique est moins pressante et que de nouveaux rapports entre l'Occident et Moscou sont non seulement possibles mais souhaitables. Et les États-Unis ne devraient pas s'inquiéter du fait que ce soit la France qui cherche à établir ces rapports. En fait, la France est spécialement qualifiée pour entreprendre cette tâche, pour servir de pont, en quelque sorte, au-dessus du grand fossé qui sépare encore l'Est de l'Ouest en Europe. »

Qui ne comprend que pour jouer ce rôle, la France doit préserver au sein de l'alliance son originalité propre, en attendant que l'Europe occidentale tout entière accepte à son tour de recouvrer la sienne ?

Je n'ignore pas — et ce sera, mesdames, messieurs, ma conclusion — les difficultés qui accompagnent dans le monde actuel, pour un pays comme le nôtre, la conduite d'une politique basée sur la revendication et sur l'exercice de ses propres responsabilités. Ces difficultés ne sont pas à mes yeux celles qu'invoquent les auteurs de la motion de censure. Je ne crois pas que cette politique comporte plus de charges que celles qui résulteraient d'autres choix. Mais il en est d'autres : ce sont parfois l'incompréhension de nos alliés, que j'aurais aimé ne pas voir exploiter dans cette Assemblée ; ce sont parfois les hésitations de l'opinion publique, hors des circonstances de grandes crises.

Mais il faut prendre l'exacte mesure de ces difficultés et les comparer à la grandeur de l'enjeu, qui est l'orientation du destin national. Lorsque l'on détiend une part de responsabilité, que ce soit dans sa détermination, comme c'est le cas pour les membres du Gouvernement, ou dans son approbation ou son refus, comme c'est le cas pour chacun des membres de cette Assemblée, on ne peut et on ne doit se prononcer qu'au regard du jugement de l'histoire. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Kir.

**M. Félix Kir.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, mes explications seront très brèves. Elles ne porteront que sur deux points.

Le premier concerne la paix sociale au maintien de laquelle nous devons travailler. J'ai été étonné, peiné même, de constater qu'il n'avait été nullement question, au cours de ce débat, des remèdes à apporter aux grèves. Des grèves, on n'en a pas parlé, alors qu'elles constituent pourtant un fait social d'une réelle importance.

Les grèves ont tout d'abord eu pour but essentiel d'unir les ouvriers d'une même entreprise. Aujourd'hui, le mouvement se généralise : tous les salariés s'unissent pour soutenir leurs revendications légitimes, au détriment parfois des intérêts de la collectivité.

Où est le remède, me direz-vous ? Le remède, il est facile à trouver. Il suffit de payer les gens. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Malheureusement, dans bien des cas, salaires et traitements sont notablement insuffisants. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je songe en particulier aux cheminots, aux postiers, aux fonctionnaires et à tous les salariés.

Mais où trouver l'argent, me demandera-t-on ? Il est assez difficile de savoir où passe l'argent. J'ai promis un million au député gaulliste qui pourrait me dire où passe l'argent provenant des impôts.

Ici même, à cette tribune, j'ai interrogé M. Giscard d'Estaing, le benjamin de mon groupe, deux fois sur ce sujet, mais il n'a jamais pu me fournir la moindre explication. (*Applaudissements et rires sur de nombreux bancs.*)

**M. André Fanton.** Mais comment pouvez-vous disposer d'un million de francs, monsieur le chanoine ?

**M. Félix Kir.** Quand vous voudrez que je participe avec vous à une conférence contradictoire dans votre circonscription, il faudra me le dire. J'irai. (*Sourires.*)

**M. le président.** Veuillez écouter M. le chanoine !

**M. Félix Kir.** Je le répète, c'est au maintien de la paix sociale que nous devons travailler.

Mais il faut aussi penser — et ce sera le deuxième point de mon exposé — au maintien de la paix mondiale. Eh bien ! mesdames, messieurs, on n'agit pas suffisamment dans ce sens.

Dès le lendemain de la guerre, je disais ici même qu'il y avait des pages qu'il fallait savoir tourner et qu'il fallait écrire des chapitres nouveaux imprégnés de sentiments pacifiques.

J'ai fondé, il y a quatorze ans, avec quelques amis, la fédération mondiale des villes jumelées. (*Exclamations sur plusieurs bancs.*)

Mais oui ! Je ne vous demande pas de faire mieux...

**M. André Fanton.** Ce n'est pas possible !

**M. Félix Kir.** ...mais d'en faire autant. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Il existe à l'heure actuelle plus de deux mille villes jumelées. Elles ont été représentées l'année dernière à Varsovie par cinquante-deux délégués qui, tous, ont juré de travailler à l'instauration d'une paix définitive.

Actuellement — je l'ai annoncé il y a six mois — je travaille à la création d'une fédération mondiale des nations pacifiques. Partout, mes chers collègues, je rencontre des nations qui veulent la paix.

On parle d'attaques nucléaires. Mais contre qui ? Contre la France ? Nous n'avons que des amis partout ! (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Alors, mes chers collègues, il ne faudrait tout de même pas que ce soit nous qui donnions l'apparence d'être les agresseurs.

Certains pensent aux pays de l'Est, comme adversaires possibles. Mais je vous assure que toutes les nations de l'Est sont des amies de la France !

Je suis citoyen d'honneur de nombreux États, du Texas jusqu'à Israël, et partout où je vais je rencontre des amis de la France.

On a l'air de penser qu'il y a antagonisme entre les deux grands, entre les États-Unis et la Russie. Pas du tout ! (*Rires et exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur de nombreux bancs.*)

Oui et je vous expliquerai un jour, quand j'aurai le temps, pourquoi il n'y en a pas.

Pour terminer, je citerai seulement deux déclarations.

La première m'a été faite par Khrouchtchev (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*), le premier des diplomates ! Il m'a dit ceci : « Si de temps à autre je parle de la puissance de notre armement, qui pourrait anéantir l'univers en quelques minutes, ce n'est pas pour l'utiliser : c'est pour calmer les nations qui tenteraient de s'agiter. » (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. Roger Souchal.** C'est la dissuasion !

**M. Félix Kir.** Son successeur m'a exprimé publiquement le même sentiment.

La deuxième déclaration que je citerai m'a été faite par l'ambassadeur de Chine, qui est un homme d'une intelligence supérieure et qui parle un français académique. Je voudrais que nombreux soient à cette tribune les orateurs parlant un français d'une aussi haute valeur littéraire.

« Comment se fait-il que la presse française dénature nos sentiments, me disait-il ? Si nous voulons que nos savants aient une place de premier plan à côté des autres savants du monde, c'est simplement pour prouver qu'il y a chez nous aussi des hommes intelligents. Mais — ajoutait-il et il me disait cela publiquement — dites bien à vos concitoyens... — je suis invité à aller en Chine et j'irai bientôt — (*Applaudissements et sourires sur de nombreux bancs*) ... dites bien à vos concitoyens que nous sommes pour la paix, pour la paix à tout prix. (*Applaudissements et sourires sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pleven. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

**M. René Pleven.** Mesdames, messieurs, le groupe du centre démocratique m'a confié la charge d'expliquer le vote de la grande majorité de ses membres sur la motion de censure.

M. le Premier ministre ne sera pas surpris d'apprendre que ses déclarations n'ont pas suffi à nous convaincre que le retrait de la France de l'O. T. A. N. était une décision favorable aux intérêts du pays et de la paix. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

D'accord avec le Gouvernement sur un point que nous n'avons d'ailleurs jamais contesté — celui que les armements nucléaires ne sont pas faits pour gagner les guerres, mais pour les empêcher — nous tirons de cette prémisse des conclusions entièrement différentes des siennes.

M. le Premier ministre l'a reconnu, la dissuasion, aujourd'hui, repose presque exclusivement sur la puissance nucléaire américaine. L'Europe a vécu depuis quinze ans et vit encore à l'abri de cette puissance, grâce à l'alliance atlantique, mais aussi grâce à son organisation militaire.

Mais nous avons des alliances une conception totalement différente de celle que nous a exposée le Gouvernement. Nous pensons, quant à nous, que pour qu'une alliance soit solide, pour qu'elle soit forte et résiste à l'épreuve, il faut que chaque partenaire accepte les responsabilités et les charges. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre nous a dit que la présence de dépôts, d'états-majors, de lignes de communication alliées ou américaines sur notre sol nous exposerait à des dangers.

Messieurs, si le même raisonnement était tenu par les treize autres pays européens de l'alliance, que resterait-il de celle-ci, qu'advierait-il demain de la sécurité des Européens? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'heure n'est plus de reprendre dans le détail l'argumentation de M. le Premier ministre en réponse aux questions précises que je lui avais posées jeudi dernier.

Je note pourtant, comme un point que nous avons marqué, qu'il reconnaît la nécessité d'un accord à quinze et sans doute aussi d'accords bilatéraux pour le maintien de l'échange des renseignements provenant du réseau O. T. A. N. d'alerte.

En revanche, son raisonnement sur les engins ne m'a pas paru convaincant. Certes, les engins sont plus difficiles à repérer et à intercepter que les avions; mais, je vous le demande, en quoi donc notre retrait de l'O. T. A. N. améliorera-t-il sur ce point la situation actuelle?

Plus nous nous écartons des Etats-Unis, qui représentent le plus important potentiel de recherches électroniques qui existe dans le monde occidental, plus nous ajoutons à nos propres difficultés pour trouver une solution technique à un problème dont vous savez combien il est difficile à résoudre.

M. le Premier ministre a fait preuve d'une ironie peut-être un peu lourde (*Murmures sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) à l'égard de ma suggestion selon laquelle la France était moralement en droit de demander aux Etats-Unis le même traitement que l'Angleterre en ce qui concerne l'échange d'informations nucléaires. L'Angleterre est, vis-à-vis de nous, en situation privilégiée quant à la communication des renseignements nucléaires. Je déplore que nous n'ayons pas la même situation et je demande si ce n'est pas là la démonstration que la diplomatie et les méthodes de négociation du Gouvernement n'ont pas toujours été des plus efficaces. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.* — *Exclamations et protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. Henry Rey.** Et les vôtres?

**M. Guy Sabatier.** Qu'avez-vous fait, monsieur Pleven?

**M. André Fanton.** Les responsables, ce sont ceux qui ont négocié les traités.

**M. René Pleven.** D'ailleurs, puisque notre retrait de l'O. T. A. N. va nous obliger à négocier des accords, j'attendais, comme sans doute toute l'Assemblée, qu'on nous dise au moins quelques mots des négociations qui se sont ouvertes tout récemment avec l'Allemagne fédérale. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Il me semble que le Parlement était en droit d'attendre qu'on lui indique si les premiers contacts qui ont eu lieu à Bonn ont été vraiment positifs.

Mesdames, messieurs, la dissuasion n'est pas seulement acquise par la possession de moyens matériels égaux à ceux de l'adversaire. Elle l'est aussi par la démonstration que l'unité entre les pays qui forment malheureusement des blocs actuellement rivaux est complète.

**M. Jean Toury.** Et d'abord par la manifestation de l'unité nationale.

**M. Florimond Girard.** Dieu Bien Phu!

**M. René Pleven.** Nous serions heureux, quant à nous, de pouvoir contribuer à l'unité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.* — *Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

L'unité des pays de l'Occident a été complète lorsque, en 1949, en face des menaces stalinienne le pacte de l'Atlantique a été conclu.

**M. Lucien Neuwirth.** Staline est mort!

**M. René Pleven.** Staline est mort mais, étant donné la soudaineté avec laquelle on disparaît en U. R. S. S. (*Exclamations sur divers bancs*), avec laquelle les changements s'y produisent à la direction des affaires publiques, on peut toujours se demander si un autre Staline ne reviendra pas. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.* — *Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Quant à nous, c'est parce que nous souhaitons que l'unité atlantique soit maintenue que nous condamnons aussi les décisions qui ont été prises par le Gouvernement, décisions dont nous prévoyons qu'elles créeront des difficultés et des problèmes dont la gravité n'apparaît pas encore tout entière.

Ce soir, monsieur le Premier ministre, vous aurez une facile victoire, mais les lendemains en seront amers.

« La crise n'est pas derrière nous, elle est devant nous », aurait dit une haute autorité de l'Etat. Cette crise, nous pensons qu'on aurait pu l'épargner à l'alliance et à la France par d'autres méthodes, et c'est pourquoi nous voterons la motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Defferre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gaston Defferre.** Mesdames, messieurs, je vous demande tout d'abord de bien vouloir excuser une voix un peu enrrouée. Les gorges marseillaises s'accrochent parfois mal du climat parisien! (*Sourires.*)

**M. Max-Petit.** C'est la conséquence de votre congrès!

**M. Gaston Defferre.** Les explications de vote n'ont pas pour objet de répéter des arguments qui ont été apportés à l'appui de la motion de censure; c'est pourquoi je ne reviendrai pas sur les propos qui ont été tenus par mon ami Guy Mollet. (*Rires et exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.* — *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roger Souchal.** Ami entre guillemets!

**M. Max-Petit.** Ah! ces Marseillais!

**M. Gaston Defferre.** Vos interruptions et vos exclamations, mes chers collègues, m'obligent à vous répondre sur ce point. (*Nouvelles exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Je souhaite qu'à l'U. N. R....

Un député de l'U. N. R.-U. D. T. Dites l'U. N. R.-U. D. T.

**M. Gaston Defferre.** ... à l'U. N. R.-U. D. T., si vous voulez, il existe, comme au parti socialiste, une liberté d'expression... (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.* — *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Servan-Schreiber.** Venez y faire un tour, nous vous invitons!

**M. Roger Souchal.** On voit bien que vous ne venez pas aux réunions de notre groupe!

**M. Gaston Defferre.** ... et une liberté de vote qui permettent à chacun de vous de monter à la tribune d'un congrès et de

s'exprimer comme nous le faisons, nous, au sein des congrès du parti socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quand je dis « mon ami Guy Mollet » c'est parce que lui et moi, bien que nous ne soyons pas d'accord sur tous les sujets que nous évoquons dans nos congrès — et nous ne le cachons pas — nous appartenons depuis plus de trente ans à la même formation politique.

Or, inessieurs, certains d'entre vous ont appartenu au R. P. F. à l'époque où le général de Gaulle vous a abandonnés...

Un député de l'U. N. R.-U. D. T. Chandernagor !

M. Gaston Defferre. ... et ils ont donné le spectacle de vos divisions, de vos hostilités...

M. Pierre-Charles Krieg. Et le P. S. U. ?

M. Gaston Defferre. ... et, pour employer un langage cher au général de Gaulle lui-même, un certain nombre d'entre vous sont « allés à la soupe », abandonnant à la fois le R. P. F. et le général de Gaulle ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique. — Exclamations et protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Puisque je suis interrompu sur un tel sujet, je n'en suis que plus à l'aise pour parler non seulement du passé, mais aussi de l'avenir.

M. Christian de La Malène. Vous jouez les pythouisses ?

M. Gaston Defferre. Si, demain, le général de Gaulle n'était plus à la tête du mouvement qui vous réunit, nous savons tous parfaitement que les clans existant déjà parmi vous éclateraient cette fois-ci au grand jour, dans des conditions sans doute plus dramatiques que par le passé. L'affaire Ben Barka nous a révélé à ce sujet ce qu'étaient vos polices parallèles, vos gorilles, vos barbouzes ! (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

M. Henri Duvillard. Matalon !

M. Robert Calmejsne. C'est un tableau de la pègre que vous brossez là !

M. Henri Duvillard. Une histoire de bandits marseillais !

M. Gaston Defferre. Les affrontements pacifiques auxquels nous nous livrons, M. Guy Mollet et moi-même (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*), sont peu de choses par rapport au spectacle que vous nous donneriez alors ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roger Souchal. Ce n'est tout de même pas le grand amour !

M. Gaston Defferre. Je n'ai d'ailleurs pas l'intention de répondre point par point à M. le Premier ministre, ne serait-ce qu'en raison du temps de parole dont je dispose.

Mais, après les remarques fort pertinentes que M. le président Pleven vient de formuler à cette même tribune, je tiens à souligner, quoique je n'ignore pas que chacun d'entre nous peut commettre un lapsus, le caractère assez révélateur de celui qu'a commis cet après-midi M. le Premier ministre quand il a parlé de « quitter l'alliance ». (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Plusieurs députés de l'U. N. R.-U. D. T. C'est mesquin !

M. Roger Souchal. A voir comme vos amis l'ont chahuté, il s'agissait bien d'un lapsus !

M. Gaston Defferre. Je tiens, d'autre part, à souligner que les attaques auxquelles M. le Premier ministre a cru devoir se livrer contre l'opposition, à la fin de son discours, révèlent un manque d'imagination assez triste. (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Franck de Préaumont. Vous êtes orfèvre !

M. Gaston Defferre. Il pourrait un peu se renouveler ! (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Plusieurs députés de l'U. N. R.-U. D. T. Et vous !

M. André Fanton. Il ne peut pas se renouveler, puisque vous êtes toujours là !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, écoutez l'orateur.

M. Gaston Defferre. Je voudrais donc résumer en quelques mots les raisons pour lesquelles nous n'avons pas été convaincus par l'argumentation de M. le Premier ministre et de M. le ministre des affaires étrangères.

Ce qui, tout d'abord, nous a frappés dans les discours qu'ils ont prononcés, c'est la contradiction entre les propos rassurants, apaisants, qu'ils ont tenus et — excusez-moi j'allais dire : les actes du Gouvernement — les actes du Président de la République. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est une méthode connue que celle qui consiste à déchirer les traités, à mettre le monde entier devant le fait accompli...

M. Michel de Grailly. Et Suez !

M. Gaston Defferre. ... puis à tenter de rassurer l'opinion tout en préparant un nouveau coup de théâtre.

C'est pourquoi je considère que j'ai le droit et même le devoir, aujourd'hui, de vous demander devant quel nouveau fait accompli vous allez bientôt nous mettre.

Je suis d'autant plus fondé à le faire que la politique gaulliste, en matière étrangère, se caractérise non pas par sa continuité mais plutôt par ses contradictions ! (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Nous avons connu une époque où vous appeliez les communistes des « séparatistes ».

De nombreux députés de l'U. N. R.-U. D. T. Vous aussi !

M. Pierre-Charles Krieg. Et ils l'étaient !

M. le président. Messieurs, assez de citations !

M. Gaston Defferre. Nous avons connu l'époque où le général de Gaulle, avec ce sens de l'image populaire qui le caractérise, nous disait que les blindés soviétiques étaient à moins d'une étape du tour de France de nos frontières...

M. Albert Marcenet. Ils l'étaient à l'Est !

M. Gaston Defferre. Puis nous avons connu l'époque de la tentative de directoire à trois, puis l'époque où l'on nous parlait du péril jaune. Puis nous avons connu l'époque de la reconnaissance de la Chine et de notre réconciliation avec ce pays que l'on a alors paré de toutes les vertus. Puis nous avons connu l'époque du traité franco-allemand et l'on nous a annoncé, avec une certaine audace, que l'on venait de réaliser la réconciliation franco-allemande, en oubliant ainsi tout ce qui avait été fait auparavant, non seulement par des hommes qui siègent sur les bancs de la formation à laquelle j'appartiens, mais aussi par un homme comme Robert Schuman qui a certainement fait beaucoup plus pour la réconciliation franco-allemande que le général de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Puis nous avons connu l'époque de la détérioration des rapports franco-allemands et des propos sceptiques, désabusés, tenus par le général de Gaulle et par ses ministres, quant à l'application du traité franco-allemand.

Nous voici maintenant arrivés à l'époque de l'anti-américanisme qui cette fois, s'accompagne de toute une campagne dans laquelle on cherche moins à expliquer et à justifier cette politique qu'à créer un climat de haine contre les Etats-Unis (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*), en exploitant les sentiments de xénophobie les plus méprisables. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Avez-vous oublié que, il y a peu de temps encore, le Gouvernement français a refusé de participer officiellement aux cérémonies commémorant le vingtième anniversaire du débarquement de Normandie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Avez-vous oublié l'incident qui vient de se produire à propos du « seul Américain » tombé pour la libération de la capitale, parce que les troupes américaines avaient eu — c'est un geste que nous avons apprécié — la courtoisie de laisser au général Leclerc le soin de délivrer Paris ? Avez-vous oublié que ce seul Américain avait été volontaire en 1914 et au cours de la dernière guerre et que l'on a omis de lui rendre l'hommage qui lui était dû ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Sur le fond du problème, nous ne vous avons pas attendus pour dire que la situation a changé et que le danger militaire qui nous menaçait, venant de l'Est, n'est plus du tout ce qu'il était il y a quelques années ; que, par contre, il existe un véritable danger d'envahissement économique venant de l'Ouest, contre lequel le Gouvernement ne fait rien. L'affaire Bull et celle de Simca le prouvent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour résumer mon propos, je dirai que notre état d'esprit est moins de nous inquiéter de la situation internationale telle qu'elle existait avant vos interventions malheureuses que de votre politique, de votre goût pour les actes à caractère spectaculaire qui font retentir à travers le monde le nom et, croyez-vous, la gloire de celui qui les accomplit.

Ce qui nous inquiète, c'est le danger que font courir à la coexistence pacifique et à la paix les initiatives intempestives du général de Gaulle.

Ce qui nous inquiète, c'est qu'en avançant en âge, le général de Gaulle revient de plus en plus au nationalisme maurassien qui était le sien au début de sa vie... (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

Un député de l'U. N. R.-U. D. T. En reconnaissant la Chine ?

**M. Gaston Defferre.** ... nationalisme maurassien dont il s'était éloigné par opposition à Vichy mais auquel, hélas ! avec le temps, il revient de plus en plus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

**M. Jean-Claude Servan-Schreiber.** Vous êtes insolent, monsieur Defferre !

**M. Gaston Defferre.** Qui vient de m'interrompre ? Je ne connais pas ce collègue.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Cela prouve que vous ne venez pas souvent ici !

**M. le président.** N'interrompez pas l'orateur.  
Monsieur Defferre, veuillez poursuivre votre intervention.

**M. Gabriel Kasperéit.** M. Defferre ne connaît pas ses collègues !

**M. Gaston Defferre.** J'en connais un certain nombre.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Vous n'êtes jamais là !

**M. le président.** Mes chers collègues, n'interrompez pas l'orateur, afin d'éviter de prolonger le débat.

**M. Gaston Defferre.** Vous, par exemple, monsieur Kasperéit, je vous connais parce que vous interpellez souvent les orateurs. (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. Gabriel Kasperéit.** J'ai rarement l'occasion de vous interrompre !

**M. Gaston Defferre.** Ce nationalisme déchainé, contrairement à ce que vous croyez, ne donnera pas à notre pays la grandeur, l'indépendance vers lesquelles votre chef prétend le conduire. Mais, par ses conséquences économiques et financières, par l'isolement de la France...

**M. Roger Souchal.** C'est le contraire de ce qu'a dit le chanoine Kir tout à l'heure !

**M. Gaston Defferre.** ... il conduira notre pays au sous-développement économique, scientifique et culturel (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*), ce qui équivaut à la condamnation de la France pour l'avenir.

En vérité, par votre politique, au lieu d'aller vers la grandeur et vers l'indépendance, vous irez vers la soumission et vers le sous-développement. (*Nouvelles protestations sur les*

*mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

**M. André Fanton.** C'est incroyable !

**M. Gaston Defferre.** Mais ce qui nous inquiète aussi, c'est l'impression que donne le général de Gaulle de vouloir créer, avec une grande précipitation, des situations irréversibles.

**M. Roger Souchal.** S'il n'y avait pas eu le 18 juin, où serions-nous ? (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gaston Defferre.** Or vous savez comme nous que rien n'est plus dangereux en politique internationale. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** Mesdames, messieurs, je vous en prie, n'instaurer pas de duels oratoires à l'intérieur de l'hémicycle.

Laissez conclure M. Defferre.

Un député de l'U. N. R.-U. D. T. M. Guy Mollet n'est pas content !

**M. Gaston Defferre.** Nous voterons donc la motion de censure... (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. William Jacson.** Enfin ! Voilà quelque chose d'intéressant !

**M. André Fanton.** Vous la voterez, bien sûr, puisque vous l'avez signée !

**M. Gaston Defferre.** ... d'une part, parce que, comme on vient de le dire très justement, nous l'avons signée (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*), et si nous l'avons signée, c'est parce que nous n'approuvons pas votre politique ; d'autre part, parce que nous n'avons pas confiance dans ce gouvernement. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

Nous savons parfaitement que si, demain, le général de Gaulle changeait du tout au tout de politique, le même gouvernement soutiendrait une politique exactement inverse et que vous tous l'applaudiriez exactement de la même façon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Max-Petit.** Et vous, que feriez-vous alors ?

**M. Gaston Defferre.** En agissant ainsi, nous avons conscience de défendre la cause de la France, de l'Europe et de la paix, mieux que vous ne le faites vous-mêmes. De plus, bien que nous soyons minoritaires...

**M. Max-Petit.** Heureusement !

**M. Gaston Defferre.** ... nous avons conscience — c'est très important — en votant la motion de censure et en marquant notre désaccord sur votre politique, de préserver l'avenir de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cazenave.

**M. Franck Cazenave.** Mes chers collègues, c'est à titre personnel que j'interviens pour préciser un point qui conditionne mon vote.

Le 6 novembre 1964, je demandais à M. le ministre des armées, lors de la discussion de son budget, que soit acceptée a priori, dès le temps de paix, par les alliés, l'escalade au premier degré, c'est-à-dire l'utilisation de la force atomique tactique et que celle-ci, intégrée décisivement dans les forces conventionnelles, soit, dans l'instant même où les frontières de l'Europe occidentale seraient franchies par des forces ennemies, utilisées instantanément par le commandant en chef des forces alliées en Europe, le commandant ne pouvant être qu'europpéen.

Si cette demande avait été faite à Washington et si elle avait été refusée, je comprendrais la position actuelle de la France vis-à-vis de l'O. T. A. N. Or, dans aucune des déclarations du Gouvernement je n'ai relevé une allusion quelconque à cette question, à mon avis primordiale, sinon l'affirmation faite tout à l'heure par M. le Premier ministre que, si une telle demande avait été présentée, elle se serait heurtée à un refus.

M. le ministre des armées à l'époque n'a donné aucune réponse à cette suggestion. Pour cette raison et certes pour d'autres je voterai donc la motion de censure, estimant qu'aucun refus à une demande valable de la France ne justifie la position que le Gouvernement prend aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mondon, dernier orateur inscrit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. Raymond Mondon.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, en lisant et en relisant la motion de censure déposée par nos collègues socialistes et une partie de nos collègues du rassemblement démocratique, nous pouvons nous demander si l'opposition souhaite réellement obtenir un résultat.

Un député socialiste. Aidez-nous !

**M. René Cassagne.** Cherchez ! z

**M. Raymond Mondon.** Je vais vous démontrer que vous ne nous aidez pas du tout à vous accompagner.

Si l'on considère, d'autre part, les conditions dans lesquelles la rédaction est intervenue et les signatures ont été recueillies, on devient encore plus perplexe et l'on comprend la déception, voir l'amertume exprimée hier par un de nos collègues.

**M. Maurice Faure.** Vous camoufflez vos embarras !

**M. Raymond Mondon.** Monsieur Maurice Faure, quand vous intervenez, je ne vous interromps jamais. Et d'ailleurs vous êtes habituellement plus courtois. Je continue.

Dans votre motion, vous visez, messieurs, en premier lieu — et c'est normal — la politique étrangère de la France et en particulier à l'égard de l'O. T. A. N. Mais à ce sujet, vous mettez en cause la politique européenne du Gouvernement quand les négociations du mois de janvier dernier à Luxembourg ont conduit aux discussions de Bruxelles qui se déroulent favorablement et au moment où, grâce au redressement économique et financier français de 1958 et malgré la crise du 30 juin, le Marché commun a pu progresser, tandis que lorsque vous nous avez demandé de ratifier le traité de Rome en juillet 1957, la situation financière et économique de la France était critique et donc peu favorable pour notre entrée dans le Marché commun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

D'autre part, si les décisions prises sont graves, il n'a pas été démontré à cette tribune que la France voulait renverser les alliances comme on l'a fait entendre dans le pays. Aucun orateur de l'opposition n'a pu loyalement et objectivement venir l'affirmer à cette tribune.

**M. René Cassagne.** Nous avons posé des questions.

**M. Raymond Mondon.** Monsieur Guy Mollet vous-même avez dit hier que vous approuviez le voyage du général de Gaulle à Moscou, alors que parfois, d'autres, non pas ici, mais à l'extérieur font état de ce voyage pour faire croire au renversement des alliances.

Monsieur le Premier ministre, nous vous avons posé des questions.

**M. Jeannil Dumortier.** Il n'a rien répondu. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Raymond Mondon.** C'est que vous n'avez pas bien écouté !

Monsieur le Premier ministre, vous nous avez déclaré tout à l'heure que vous aviez voulu aborder à temps, et non à la dernière minute, le renouvellement du traité.

Les difficultés actuelles — cette crise, comme disent certains — doivent donc conduire à ouvrir une négociation pour que nous restions des alliés sûrs et solides ainsi que vous venez de le déclarer, monsieur le Premier ministre. J'enregistre vos propos avec satisfaction.

Vous avez dit encore — et nous en prenons également acte — que rien ne doit affecter les moyens de l'alliance afin que notre sécurité demeure. Les engagements réciproques doivent être tenus car, avez-vous ajouté, la France ne peut résister seule à l'agression.

De cette négociation dont vous avez parlé au cours des débats de la semaine dernière et de cet après-midi, doivent être dégagés tous les éléments et tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité du monde occidental en général et de la France en particulier.

Alors, ce débat aura été efficace et l'avenir démontrera que nous restons et que nous resterons fidèles à nos alliances et, notamment, à l'alliance atlantique. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs (*l'orateur s'adresse aux députés socialistes*), vous semblez gênés de nous entendre affirmer que nous voulons

rester fidèles à l'alliance atlantique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.* — *Nouvelles interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà bien la preuve du caractère tendancieux et insidieux de la propagande que vous menez hors de l'Assemblée pour faire croire aux populations de notre pays le contraire de ce qui est. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Aussi, et vous vous en doutez, nous ne voterons pas la motion de censure que vous avez déposée.

Et nous n'avons pas besoin, nous, des voix communistes pour être élus à l'Assemblée nationale. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.* — *Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste.*)

Car nous estimons que ce n'est pas en aggravant les difficultés extérieures par une crise interne que l'on trouvera à ces difficultés une solution efficace et utile. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application de l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu au scrutin public à la tribune.

Je prie MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

J'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre J.*)

**M. le président.** Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais et sera ouvert dans cinq minutes.

**M. le président.** Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin et qu'en conséquence seul le plot « P » enregistre les votes.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à dix-neuf heures quinze minutes.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à dix-huit heures quinze minutes.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure : 242.

Pour l'adoption : 137.

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants.*)

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 1740) tendant à l'institution d'une déduction fiscale pour investissement. (Rapport n° 1746 de M. Louis Vallon, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

1<sup>re</sup> séance du mercredi 20 avril 1966.

## SCRUTIN (N° 255)

(Public à la tribune.)

Sur la motion de censure, déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure ..... 242

Pour l'adoption..... 137

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### Ont voté pour :

MM.  
Abelin.  
Achille-Fould.  
Alduy.  
Ayme.  
Barberot.  
Barniaudy.  
Barrière.  
Barrot (Noël).  
Bayou (Raoul).  
Bécard (Paul).  
Bénard (Jean).  
Berthouin.  
Billères.  
Blancho.  
Boisson.  
Bonnet (Georges).  
Bosson.  
Boulay.  
Bourdellès.  
Boutard.  
Bouthière.  
Brettes.  
Brugerolle.  
Cassagne.  
Cazenave.

Chandernagor.  
Chrsmentier.  
Charvet.  
Chazalon.  
Cornette.  
Cornut-Gentille.  
Coste-Floret (Paul).  
Couzinet.  
Darchicourt.  
Dardé.  
Darras.  
Daviaud.  
Davoust.  
Defferre.  
Dejean.  
Delmas.  
Delorme.  
Denvers.  
Derancy.  
Deschizeaux.  
Desouches.  
Dubuis.  
Ducos.  
Duffaut (Henri).  
Dubamel.  
Dumortier.

Duraffour.  
Ebrard (Guy).  
Escande.  
Fabre (Robert).  
Faure (Gilbert).  
Faure (Maurice).  
Fil.  
Fontanet.  
Forest.  
Fouet.  
Fourmond.  
Fréville.  
Gaillard (Félix).  
Gaudin.  
Gauthier.  
Germaln (Charles).  
Germain (Georges).  
Gernez.  
Grenet.  
Ihuel.  
Jacquet (Michel).  
Julien.  
Juskiewski.  
Kir.  
Labéguerie.  
Lacoste (Robert).

Lamarque-Cando.  
Larue (Tony).  
Laurent (Marceau).  
Lejeune (Max).  
Le Lann.  
Longueue.  
Loustau.  
Magne.  
Masse (Jean).  
Massot.  
Matalon.  
Méhaignerie.  
Meynier (Roch).  
Michaud (Louis).  
Milhau (Lucien).  
Mitterrand.  
Moch (Jules).  
Moillet (Guy).  
Monnerville (Pierre).  
Montagne (Rémy).  
Mentalat.

Montesquiou (de).  
Morlevat.  
Moulin (Jean).  
Muller (Bernard).  
Nègre.  
Notebart.  
Orvoën.  
Palmero.  
Pavot.  
Péronnet.  
Philibert.  
Pic.  
Pierrehourg (de).  
Pillet.  
Pimont.  
Planeix.  
Pleven (René).  
Ponsaillé.  
Privat.  
Raut.  
Regaudie.

Rey (André).  
Rossi.  
Sallenave.  
Sauzedde.  
Schloesing.  
Secheer.  
Seramy.  
Spénale.  
Teariki.  
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).  
Tinguy (de).  
Vals (Francis).  
Var.  
Ver (Antonin).  
Véry (Emmanuel).  
Vignaux.  
Yvon.  
Zuccarelli.

### Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Bécard (Paul) à M. Cassagne (maladie).  
Blancho à M. Darchicourt (maladie).  
Bourdellès à M. Le Lann (maladie).  
Chandernagor à M. Delorme (mission).  
Couzinet à M. Dardé (événement familial grave).  
Darras à M. Derancy (assemblées internationales).  
Daviaud à M. Ver (Antonin) (maladie).  
Fil à M. Milhau (Lucien) (maladie).  
Gauthier à M. Desouches (maladie).  
Ihuel à M. Coste-Floret (Paul) (maladie).  
Masse (Jean) à M. Privat (maladie).  
Massot à M. Morlevat (maladie).  
Matalon à M. Delmas (maladie).  
Montesquiou (de) à M. Muller (Bernard) (mission).  
Nègre à M. Magne (maladie).  
Orvoën à M. Méhaignerie (maladie).  
Philibert à M. Gaudin (maladie).  
Pic à M. Loustau (maladie).  
Pierrehourg (de) à M. Péronnet (maladie).  
Pillet à M. Chazalon (maladie).  
Pleven (René) à M. Abelin (cas de force majeure).  
Rey (André) à M. Boulay (cas de force majeure).  
Rossi à M. Seramy (maladie).  
Vals (Francis) à M. Notebart (assemblées internationales).

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

